



# Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins

à adresser par courrier électronique 5 jours francs avant la date du survol : [autorisation@ecrins-parcnational.fr](mailto:autorisation@ecrins-parcnational.fr)

<b>Demandeur</b> (société hélicoptère)	SAF Huez, M. Gilles SARRET	04.76.80.65.49 / 06.08.30.38.90
<b>Aéronef</b> (type couleur immatriculation)	F gsdg B3 blanc/rouge	
<b>Bénéficiaire</b> (nom + téléphone)	adrien vincent + pne	

Date des rotations	Aire de départ	Aire d'arrivée	Nombre de rotations pour			Description des rotations
			Ravitaillement	Travaux – équipements	Transport Passagers	
26.11 2018	jas de la lauze	navette		4	1	repli de chantier+ panneaux solaires+plombier
26 11 2018	muande	la chapelle		2		bag poubelle muande

### Prescriptions réglementaires (modalité 19 de la charte du Parc national des Ecrins) :

Compte rendu obligatoire par email (sous 5 jours) : indiquez le numéro d'autorisation et détaillez les survols réalisés

Toute modification de cette autorisation (date de vol, rotations, etc.) est subordonnée à l'accord du Parc national

Autorisation  accordée  refusée

N° 635 / 2018

Suivi par : A. JARTINET

à Gap, le 19/11 / 2018

Le Directeur,  
*Le Directeur Adjoint,*

**Thierry DURAND**

COPIE Secteur CHAMPSAUR / VALAUBERTAR

